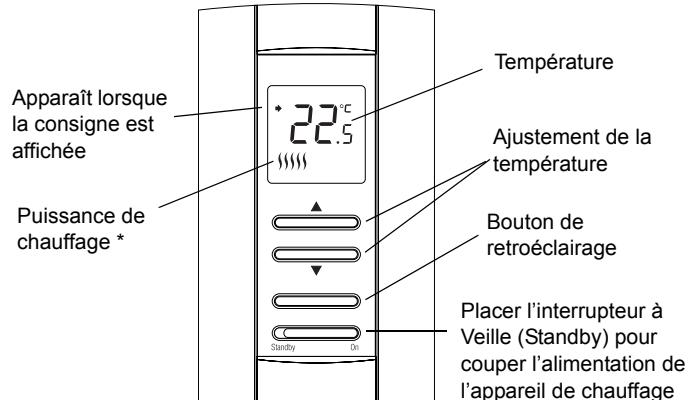


1 Description

Le thermostat TL7135A de Honeywell peut être relié à un appareil de chauffage électrique pour contrôler la température ambiante.

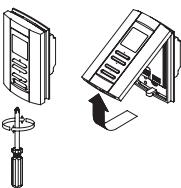


* Le thermostat affiche le coefficient d'utilisation du chauffage requis pour maintenir la température désirée. Par exemple, si le chauffage est activé 40 pour cent du temps, §§ est affiché.

Affichage	§	§§	§§§	§§§§	§§§§§
% du coefficient d'utilisation	1 à 24%	25 à 49%	50 à 74%	75 à 99%	100%

2 Montage/démontage

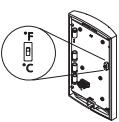
- Pour enlever le module de contrôle de la base de puissance, desserrer la vis captive sous le thermostat et séparer les deux composantes tel que démontré.
- Pour installer le module de contrôle sur la base de puissance, inverser la procédure ci-dessus.



NOTE : Garder les grilles d'aération du thermostat propres et dégagées.

3 Configuration

Vous pouvez sélectionner le format d'affichage de la température (°C ou °F) à l'aide d'un sélecteur (S1) à l'arrière du module de contrôle.



4 Mise sous tension

Lorsque le thermostat est mis sous tension, il subit une série de tests avant d'afficher la température mesurée.



5 Messages d'erreur

LO : La température mesurée est inférieure à 0°C (32°F). Le chauffage est activé.



HI : La température mesurée est supérieure à 50°C (122°F).



6 Retroéclairage

L'écran s'illuminera pendant 5 secondes quand on appuie sur le bouton de rétroéclairage. Lorsqu'on appuie sur l'un des boutons ▲▼, l'écran s'illuminera pendant 10 secondes.

7 Réglage de température

Le thermostat affiche normalement la température mesurée. Pour voir la consigne, appuyer sur un des boutons ▲▼ une fois. La consigne apparaîtra pendant 5 secondes. Pour changer la consigne, appuyer sur un des boutons ▲▼ jusqu'à ce que la température désirée soit affichée. Pour défiler la consigne plus rapidement, maintenir le bouton appuyé.

8 Spécifications techniques

Alimentation : se référer aux instructions de la base de puissance

Plage de réglage : 5°C à 30°C (40°F à 86°F)

Résolution de l'affichage : 0,5°C (1°F)

Entreposage : -20°C à 50°C (-4°F à 120°F)

Longueur de cycle de chauffage : 15 minutes

9 Garantie

Honeywell garantit ce produit, à l'exception des piles, contre tout vice de fabrication ou de matière dans la mesure où il en est fait une utilisation et un entretien convenables, et ce, pour cinq (5) ans à partir de la date d'achat par le consommateur. En cas de défectuosité ou de mauvais fonctionnement pendant la période de garantie, Honeywell remplacera ou réparera le produit (au gré de Honeywell).

Si le produit est défectueux,

- le retourner, accompagné d'une preuve d'achat indiquant la date d'achat, à l'endroit où il a été acheté, ou
- s'adresser aux Services à la clientèle de Honeywell en composant le 1-800-468-1502. Les Services à la clientèle détermineront alors si le produit doit être retourné à l'adresse suivante : Honeywell Return Goods, Dock 4 MN10-3860, 1885 Douglas Dr N, Golden Valley, MN 55422, ou si un produit de remplacement peut vous être expédié.

La présente garantie ne couvre pas les frais de retrait ou de réinstallation. La présente garantie ne s'appliquera pas s'il est démontré que la défectuosité ou le mauvais fonctionnement est dû à un endommagement du produit alors que le consommateur l'avait en sa possession.

La responsabilité de Honeywell se limite à réparer ou à remplacer le produit conformément aux modalités susmentionnées. HONEYWELL N'EST EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES PERTES OU DOMMAGES, Y COMPRIS LES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES DÉCOULANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT D'UNE VIOLATION QUELCONQUE D'UNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, APPLICABLE AU PRÉSENT PRODUIT NI DE TOUTE AUTRE DÉFECTUOSITÉ DU PRÉSENT PRODUIT. Certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la restriction des dommages indirects et, par conséquent, la présente restriction peut ne pas s'appliquer.

LA PRÉSENTE GARANTIE TIEN T LIEU DE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU TACITES, ET LES GARANTIES DE VALEUR MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE SONT PAR LES PRÉSENTES EXCLUES APRÈS LA PÉRIODE DE CINQ ANS DE LA PRÉSENTE GARANTIE. Certaines provinces ne permettent pas de limiter la durée des garanties tacites et, par conséquent, la présente limitation peut ne pas s'appliquer.

La présente garantie donne au consommateur des droits légaux spécifiques et peut-être certains autres droits qui peuvent varier d'une province à l'autre.

Pour toute question concernant la présente garantie, prière d'écrire aux Services à la clientèle de Honeywell à l'adresse suivante : Honeywell Customer Relations, 1985 Douglas Drive, Golden Valley, MN 55422, ou encore composer le 1-800-468-1502. Au Canada, prière de s'adresser au service des Produits de détail, Honeywell Limited/Honeywell Limitée, 35, Dynamic Drive, Scarborough (Ontario) M1V 4Z9.

10 Service à la clientèle

Si vous avez des questions sur le fonctionnement de votre thermostat, veuillez consulter www.honeywell.com/yourhome, ou vous adresser au Service à la clientèle de Honeywell en composant sans frais le 1-800-468-1502.